

ALSH

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Dossier d'inscription 2023-2024

Dossier à compléter et à signer au bureau de REISSA
sur RDV au 05 65 40 57 43

Pièces à fournir pour que le dossier soit COMPLET :

- la fiche d'adhésion familiale au centre social et culturel REISSA complétée
 - la photocopie des vaccins ou apportez le carnet de santé
 - une photo de chaque enfant (format identité – optionnel)
 - le règlement de l'adhésion familiale (18€, paiement en espèces ou en chèque)
 - l'attestation de quotient familial ou la feuille de déclaration des revenus (optionnels)
 - le n° CAF (si vous êtes allocataire CAF)
 - la copie du document CAF loisirs si votre quotient familial est inférieur ou égal à 550
 - ou le n° MSA (si vous êtes allocataire MSA), et la copie du PASS MSA quel que soit votre quotient familial
- L'application des déductions ne sera effective qu'après transmission de ces documents.**

Pour tout renseignement et inscription, vous pouvez contacter les ALSH :

E-mail : enfance@reissa.fr

Portable de l'ALSH : 06 32 03 46 67

à l'école d'Assier - 05 65 40 51 61 salle d'activités (temps périscolaire)

à la Maison des services à Assier – 05 65 10 88 32 (mercredi)

à Livernon - 09 69 80 87 75 (vacances)

site internet : reissa.fr



Communes de
Cambes, Corn,
Espedaillac, Grèzes,
Issepts, Le Bourg,
Reyrevignes,
Sonac, St Simon



Règlement intérieur ALSH intercommunal Assier-Livernon

L'ALSH intercommunal Assier-Livernon est géré par l'association REISSA, centre social et culturel. Le **projet éducatif de territoire** (PEdT) vise à proposer aux enfants un **parcours éducatif cohérent et de qualité** à travers une réflexion concertée sur les questions d'éducation des enfants et jeunes du territoire, afin de favoriser la réussite scolaire de tous les enfants et le « vivre ensemble », de développer l'autonomie, la prise de responsabilité, la citoyenneté des enfants, d'éveiller leur curiosité tout en veillant au respect de leur rythme, à leurs besoins de repos et de détente.

Article 1 – Objet de l'ALSH

L'association REISSA veille à apporter aux enfants un accueil de qualité à travers un projet pédagogique spécifique disponible sur les lieux d'accueil ou sur le site de REISSA.

Ce projet pédagogique se décline autour de **trois grands axes** : proposer un accueil de qualité à chaque enfant, participer au développement de l'enfant et de son imagination, favoriser l'autonomie et la prise d'initiatives des enfants.

Article 2 – Modalités de fonctionnement

Mairies d'Assier et de Livernon : mise à disposition de salles dans les locaux scolaires (Assier et Livernon) et à la Maison des services (Assier).

Écoles d'Assier et de Livernon : mise à disposition de matériel.

Centre social et culturel REISSA : mise en œuvre opérationnelle de l'ALSH, gestion du personnel qualifié, gestion administrative, financière et du matériel.

Article 3 – Modalités d'inscription à l'ALSH

L'ALSH s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans (année de 6° inclus) ou dès scolarisation (*fournir un justificatif de scolarisation si moins de 3 ans : étude de chaque demande au cas par cas, et selon les effectifs accueillis*). Un enfant pourra être accueilli à l'ALSH **uniquement lorsque le présent dossier d'inscription sera rendu complété et signé, avec l'ensemble des pièces demandées, et l'adhésion payée.**

***Les mercredis et vacances**

L'inscription préalable de votre (vos) enfant(s) est obligatoire, vos dates sont à envoyer par mail à enfance@reissa.fr la 3^e semaine de chaque mois précédent le mois d'accueil.

Ces inscriptions ne prennent pas en compte les vacances scolaires, pour lesquelles des inscriptions spécifiques devront être faites.

/!\ Si le nombre d'inscription est supérieur à la capacité d'accueil de la structure, toute demande supplémentaire sera recensée dans l'attente d'une place disponible. Dans ce cas, les familles habitant le secteur Ouest du Grand-Figeac bénéficieront prioritairement des places libérées par ordre d'enregistrement de leur inscription.

***L'ALSH périscolaire à l'école d'Assier**

Il n'y a plus d'inscription préalable pour l'accueil du matin, et elle n'est plus obligatoire si votre enfant fréquente ponctuellement l'accueil du soir, même si elle reste conseillée : tout enfant dont les responsables légaux ne sont pas présents à l'heure de sortie de l'école, n'ayant pas d'autorisation de sortie non accompagnée, et ayant un dossier d'inscription à l'ALSH sera accompagné par les enseignants à l'ALSH.

(/!\ Toute heure commencée est facturée et devra être réglée par la famille.)

Pour **les enfants fréquentant régulièrement l'ALSH, l'inscription reste nécessaire. Merci de signaler toute absence ou modification** par téléphone au 06 32 03 46 67 ou par mail : enfance@reissa.fr.

Article 4 – Horaires et tarifs : nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2019

• **ALSH périscolaire à l'école d'Assier**

- Ouvert de **7h30 à 8h45** et de **16h30 à 18h30** les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à l'école d'Assier.
- **Tarif par enfant** pour l'accueil périscolaire (avant et après la classe) :

Tarifification selon quotient familial	Inférieur à 575	Entre 576 et 799	800 et plus
Matin : sur base 1 heure	1,15 €	1,35 €	1,45 €
Soir jusqu'à 17h30 : base 1 heure	1,15 €	1,35 €	1,45 €
Soir après 17h30 : base 2* 1 heure	2,30 €	2,70 €	2,90 €

- L'heure d'arrivée et de départ des enfants est libre, mais **TOUTE HEURE COMMENCÉE EST DUE.**
- En cas de grève à l'école, l'ALSH périscolaire accueille uniquement les enfants dont les enseignants sont non-grévistes si un service minimum est mis en place par la mairie. **Sinon, l'accueil sera fermé.**

• **ALSH des mercredis (Maison des services à Assier) et des vacances scolaires (Maison des services à Assier ou groupe scolaire de Livernon)**

/!\ L'inscription préalable est obligatoire et toute absence non signalée au plus tard 5 jours avant l'heure de début de l'accueil (par exemple, pour le mercredi, signalement avant le vendredi 9h30) sera facturée à 50 % du tarif applicable. Les besoins de dernière minute seront traités le vendredi après-midi pour le mercredi suivant.

- Ouverture de **7h30 à 18h30** les mercredis en période scolaire et durant les vacances, selon les périodes d'ouverture définies.
- Accueil des enfants et familles possible de 7h30 à 10h le matin, et de 13h à 14h l'après-midi. Toute arrivée en dehors de ces horaires est soumise à accord du directeur, merci de nous contacter.

/!\ L'ALSH n'a pas de service de restauration collective, vous devez fournir un repas à votre enfant.

Pour des raisons de sécurité, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle d'accueil (et ne pas laisser l'enfant à la porte ou au portail) à l'arrivée de l'enfant.

Tarifification selon quotient familial et par enfant (repas non compris)	Inférieur à 575	Entre 576 et 799	800 et plus
1 journée	8,05 €	9,45 €	10,15 €
1/2 journée : matin ou après-midi et moins de 5 heures de présence	5,75 €	6,75 €	7,25 €

Pour certains stages, certaines sorties, miniséjours, etc., des tarifs spécifiques sont appliqués et communiqués dans les programmes et à l'ALSH. Les autorisations et informations nécessaires vous seront transmises par l'équipe d'animation.

• **Aides financières**

Elles peuvent vous être accordées par la CAF, la MSA ou tout autre organisme (ANCV, CESU, CE, etc.). Le cas échéant, vous devez **fournir les justificatifs**. Les déductions d'aides seront prises en considération à partir du moment où vous fournissez le justificatif.

Article 5 – Encadrement

L'encadrement de l'ALSH intercommunal Assier-Livernon est assuré dans le respect des normes réglementaires en vigueur par un personnel qualifié, géré par le centre social et culturel REISSA, lui-même habilité par la DDCSPP et la PMI.

En inscrivant votre enfant, vous autorisez les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (*voir la fiche médicale du dossier enfant*).

Le personnel n'est pas autorisé à donner des médicaments sauf prescription médicale écrite. Les documents relatifs à la santé de chaque enfant (allergies, régime alimentaire, antécédents médicaux...) doivent être renseignés et mis régulièrement à jour par les parents.

Article 6 – Règlement intérieur et modifications

Ce règlement peut être modifié par le centre social et culturel REISSA. Les parents ayant inscrit leur(s) enfant(s) à l'ALSH en seront informés.

L'inscription d'un enfant à l'ALSH implique la connaissance et l'approbation du règlement intérieur. Le règlement devra porter la mention « lu et approuvé » ainsi que la signature du (des) parent(s) ou du représentant légal. Son non-respect délibéré pourra entraîner l'exclusion de l'enfant.

Tout comportement inadapté ou indiscipliné de l'enfant ayant fait l'objet d'un avertissement auprès de la famille peut entraîner momentanément ou définitivement son exclusion de l'ALSH.

Article 7 – Conditions financières - Obligations

Les inscriptions se font auprès de l'équipe d'animation de l'ALSH intercommunal Assier-Livernon.

La facturation est faite en début de mois pour le mois précédent.

⚠ Le paiement doit être effectué à réception de la facture accompagné du papillon de celle-ci, même pour des **sommes minimes**, et **au plus tard avant la fin du mois**. Toutefois, en cas d'incident financier antérieur, le paiement sera obligatoirement versé d'avance. Vous pouvez régler votre facture par virement, chèque, espèces, chèque vacances, CESU, bons CAF/VACAF ou participation CE.

Afin de garantir un bon fonctionnement de l'ALSH intercommunal Assier-Livernon et de répondre au mieux à toutes les demandes d'inscription, toute absence d'un enfant inscrit à l'ALSH non justifiée par un certificat (*ex. : maladie*) et non signalée par la famille au moins 5 jours avant l'heure de début de l'accueil sera facturée à 50 % du tarif applicable.

En cas de **difficulté de paiement**, le centre social et culturel REISSA vous accompagne pour trouver des solutions. Nous vous remercions de contacter le référent familles au bureau au plus vite.

⚠ À partir de trois factures impayées, l'enfant ne sera plus accueilli à l'ALSH, et ce jusqu'au règlement des sommes dues par la famille.

***Toute l'équipe du centre social et culturel REISSA se tient à votre disposition pour répondre à toute question ou recueillir vos remarques et suggestions.
N'hésitez pas à nous solliciter !***